



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 064-216400655-20230412-2023_30-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 12 avril 2023 à 19h00 /
2023ko apirilaren 12ko biltzarra, arratseko 19ak

S²LOW

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
5 avril 2023 / 2023ko apirilaren 5a	27	18

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
Jérémy SAVATIER (ek) à Gorka TABERNA (ri)
Joana IRIGARAY (ek) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)
Didier ISASA (k) à Jean Pierre MOUHICA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI, Laetitia LAC

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2023-30 Conventionnement avec l'EPFL Pays Basque – Portage foncier Burdin Bidea terrain AP 464 / Burdin Bideako AP 464 eremuaren lur sostengua - EPFL Euskal Herriarekin hitzarmena

Pour rappel, par délibération en date du 07 juillet 2022, le Conseil Municipal d'Ascain a sollicité l'intervention de l'EPFL Pays Basque pour l'acquisition du bien dénommé « Burdin Bidea » situé rue Burdin Bidea à Ascain (64 310). Le bien susmentionné est un terrain nu de 2 180 m² comprenant un ancien terrain de tennis privé et répond, par ses caractéristiques, aux objectifs visés de production de logements sociaux.

Par délibération de son Conseil d'Administration en date du 08 décembre 2022, le Conseil d'Administration a validé la décision d'acquisition par voie amiable du terrain pour un montant de 280.000,00€.

Dans le cadre de cette acquisition, une convention de portage doit être établie entre l'EPFL Pays Basque et la commune d'Ascain afin d'entériner les modalités de portage, de gestion et de rétrocession du bien acquis. Au regard des objectifs poursuivis par la commune et du contexte d'intervention, il est proposé l'application d'un portage de 8 ans avec un différé de 4 ans et application de frais de portage annuel de 1% HT s'appliquant sur le capital porté restant dû.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE les termes de la convention de portage « Burdin Bidea AP 464 » actant les modalités partenariales avec l'EPFL Pays Basque,

APPROUVE le portage de la parcelle AP n°464 pour une durée de 8 ans avec un différé de 4 ans et l'application de frais de portage de 1% HT,

AUTORISE Mr le Maire à signer les documents nécessaires à son application.

Adopté par 16 voix pour, et 5 abstentions (Didier ISASA, Jean Pierre MOUHICA, Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA). Mme Bénédicte LUBERRIAGA ne prend pas part au vote.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiatzaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 064-216400655-20230412-2023_30-DE

